

COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 17 MARS 2023

Le vendredi dix sept mars deux mille vingt trois à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale.**

Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
105	33+22	55
Quorum		53
Total des voix (P +R)		87
Majorité absolue		44

ETAIENT PRESENTS :

21 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M	Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Mme	Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
M	Félix BOREL, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
MM.	Julien DE BENITO, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mme	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	René JAUFFRET, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Gilles MEGIS, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
	Patrick ROUILLES, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Alain ROUX, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
Mme	Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

2 représentants de la Région disposant chacun de 5 voix :

Mme	Béatrice MARTIN
M	Jean-Pierre SERRUS

2 représentants du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant chacun de 5 voix :

Mme	Hélène GENTE-CEAGLIO
M	Didier REAULT

Mme | Marion MAGNAN

7 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

Mme | Thomas ARCAMONE, délégué de Peyrolles en Provence, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
MM. | Philippe BATOUX, délégué de Mérindol, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
Lucien GALLAND, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
Marie-Christine LAZARO, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
Jean-Marc LUNEL, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins 1 500 habitants
Régis ROUMIEU, délégué de Ventavon, représentant le sous collège des communes de moins 1 500 habitants
Jean-Christophe SIMON, délégué du Poët, représentant le sous collège des communes de moins 1 500 habitants

ETAIENT REPRESENTES :

1 représentant du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant de 5 voix :

M | Jacky GERARD, par Hélène GENTE-CEAGLIO

1 représentante du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence disposant de 5 voix :

Mme | Elisabeth JACQUES, par Marion MAGNAN

1 représentant du Conseil Départemental des Hautes Alpes disposant de 5 voix :

M | Christian HUBAUD, par Lucien GALLAND

18 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mme | Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Gilles MEGIS
Sylvie BELMONTE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Olivier LEDEY
Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par Pierre-Yves VADOT
M. | Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Félix BOREL
Olivier GUIROU, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par André ROUSSET
Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech par Mireille SUEUR,
Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, par Isabelle PORTEFAIX,
Mme | Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Philippe GINOUX
MM. | Christian CHIAPPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par François PREVOST
Rémi COSTORIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Yves WIGT
Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Yves PICARDA
Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Alain ROUX
Mme | David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Louis-Pierre FABRE
Jean-Pierre TEMPLIER, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech par René JAUFFRET,
Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Yves PICARDA
Alain ROUX, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon verdon Agglomération par Louis-Pierre FABRE
MM. | Jacques NATTA, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon par Jean-Louis ROBERT

1 représentant du collège communal disposant d'une voix :

M | Roger-Paul GONTARD, par Julien DE BENITO



Délibération N°2023-04
Carte générale

RÉUNION DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 17 MARS 2023

Subvention à l'Amicale du Personnel du Syndicat

Selon les dispositions de l'article 88-1 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de déterminer les actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour mettre en œuvre sa politique d'action sociale. Cette politique est portée au Syndicat par l'Amicale du Personnel. Celle-ci œuvre dans différents domaines et activités intéressant les agents du Syndicat et présentant un caractère social, culturel ou récréatif.

Le Comité Syndical avait acté en 2018 le principe d'un montant forfaitaire par agent de 350 € soit 12 500 €. Du fait du maintien de l'effectif en 2019, puis de la crise COVID en 2020-2021, et d'une utilisation du reliquat en 2022, le montant général est resté identique à 12 500 €. Il apparaît dès lors opportun en année « normale » d'appliquer le principe établi en 2018 (350 € par agent avec une actualisation de 10% soit en deçà de l'inflation constatée). Il en résulterait un montant par agent de 385 € soit pour 48 agents, un montant de 18 480 €.

Le Comité Syndical est appelé à se prononcer sur cette subvention 2023 à l'Amicale du Personnel.

**Le Comité Syndical,
Le Président entendu,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité :**

- Approuve le montant de cette subvention de 18 480 € et décide d'en faire bénéficier l'Amicale du Personnel pour l'année 2023.
- Dit que la dépense correspondante est inscrite au compte 6474 de la section de Fonctionnement du Budget Principal de l'exercice 2023.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 30/03/23



Le Président

Yves WIGT



Le Président

Yves WIGT